LIMOGES
ARTS DU FEU
ET INNOVATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Limoges, le 4 avril 2025

Après une période d'expérimentation réussie, la ville reconduit l'arrêté municipal réglementant l'activité des livreurs coursiers

Pour répondre aux problématiques de sécurité et de tranquillité publiques liées aux regroupements de livreurs coursiers sur le domaine public, aux abords d'établissements de restauration, le maire de Limoges, Émile Roger Lombertie, avait décidé de mettre en œuvre une mesure expérimentale avec un arrêté municipal réglementant les stationnements des livreurs coursiers de vente à emporter dans un périmètre délimité, du 4 novembre 2024 au 1er avril 2025.

Cet arrêté municipal est reconduit à compter du 7 avril 2025 pour une durée d'un an, avec une extension du périmètre à la rue des Combes et la place Denis-Dussoubs.

Pour rappel, cet arrêté interdit aux livreurs coursiers, équipés d'engins de déplacement motorisés ou non (vélos, motocyclettes, scooters...), de stationner de 11h à 15h et de 16h30 à 01h dans le périmètre suivant : boulevard Louis-Blanc, place Haute-Vienne, rue Haute-Vienne, place des Bans, rue des halles, place de la Motte, rue du Clocher, place Saint-Michel, place Étienne-Pinchaud, place du Présidial, rue du Portail Imbert, rue Turgot, square Giroudoux, square Jean-Marie-Mace, rue Fitz-James, place de la République, rue Porte Tourny, rue Saint-Pierre, rue du Collège, place Wilson, rue des Combes et place Denis-Dussoubs.

Les livreurs coursiers peuvent dans ce périmètre marquer un arrêt momentané, le temps nécessaire pour prendre en charge une commande de vente à emporter ou la livrer, et devront organiser librement leurs périodes d'attentes, dans le respect de l'ordre public et des règles de stationnement.

Cette reconduction fait suite à un premier bilan positif de l'expérimentation réalisé avec des représentants de commerçants des rues citées par l'arrêté. Par ailleurs, les commerçants de la rue des Combes et de la place Denis-Dussoubs, concernés par les regroupements des livreurs coursiers, ont été informés de l'extension du périmètre.

Contact presse Ville de Limoges :
Claire PAROT (GLÉDEL)
Attachée de presse
05 55 45 60 49 / claire.parot@limoges.fr

Cliquez pour suivre l'actualité de la Ville : limoges.fr
/villedelimoges @VilleLimoges87 7ALimoges
villedelimoges /ville_de_limoges Ville de Limoges